

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
27 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le 04 Mai à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
27 AVRIL 2023

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Denis MARTIN, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Madame Rolande FREMIN, Monsieur Bernard GERARD, Madame Micheline CAVE, Monsieur Joël FRANCOIS, Messieurs Jean-Louis FERRE, Pascal LEMAITRE, Monsieur Philippe PIERRE, Mme Lynda LEVERD, Mmes Lydie LEBLOND, Sophie LEFRANC, M. Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Elisabeth GREGOIRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à M. Serge JARDIN.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.
M. Arnaud MAHE qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Catherine de la HOUGUE qui donne procuration à Mme Claire TANGY.
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Didier LEGRAND.

Monsieur Xavier de WOILLEMONT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 07
Votants : 26

DEL 04052023/048

ASTREINTES
GARDIEN REGISSEUR DU CAMPING

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le gardien régisseur du camping doit percevoir des astreintes à la semaine attendu que ce dernier demeure dans le camping afin de gérer les arrivées et les départs et qu'il peut être appelé à intervenir pour des interventions d'urgences.

Le Comité technique, lors de sa séance en date du 19 mai 2020, avait émis auprès de la commune déléguée d'Annville un avis favorable pour la mise en place de ces astreintes, sous conditions que :

- le gardien paie un loyer.
- les astreintes et interventions soient rémunérées.

Le conseil municipal, après réflexion, délibère et à l'unanimité des votants :

- Décide de rémunérer les astreintes au gardien régisseur au montant de 149.48 € la semaine, pendant la période du 13 mai au 30 septembre 2023.

- Dit que chaque intervention sera rémunérée en dehors de son temps de travail. Des critères d'interventions selon définis et listés au gardien régisseur.

Ainsi fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire
Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance
Xavier de WOILLEMONT